

**Secrétariat général**

**DELIBERATION N° 10/2014  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT  
FRANÇAIS A L'ETRANGER  
Séance du 12 juin 2014**

**Budget rectificatif n°1 2014**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'administration adopte le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2014 de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger d'un montant égal en recettes et en dépenses de **1.268.888.353 €** réparti par enveloppe budgétaire pour les montants suivants :

- dépenses de personnel : 734.359.566 €
- dépenses de fonctionnement : 353.856.453 €
- intervention : 110.484.000 €
- dépenses d'investissement : 70.188.334 €

Nombre de votants: 25

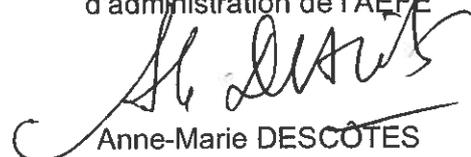
Pour : 21

Contre : 4

Abstention : /

Fait à Paris, le 12 juin 2014

La présidente du conseil  
d'administration de l'AEFE



Anne-Marie DESCÔTES